

PRIX LITTÉRAIRE CLÉMENT-MARCHAND 2019



Premier prix : 1000\$
+ publication dans la revue *Le Sabord*
Deuxième prix : 500\$

Le concours s'adresse aux auteurs de 18 ans et plus, résidant en Mauricie ou au Centre-du-Québec, excluant les écrivains professionnels, les membres réguliers de la SEM, les ancien(ne)s lauréat(e)s du concours, de même que quiconque ayant publié à compte d'auteur (avec ISBN).

Une œuvre par participant
(textes inédits seulement)

Prose : 2000 mots maximum

Poésie : 12 pages maximum



ENVOI PAR COURRIEL À

semprixclémentmarchand@gmail.com

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

HISTORIQUE

Fondé en 1979 et décerné chaque année depuis, le Prix littéraire de la *Société des écrivains de la Mauricie* a permis à plusieurs de ses lauréat(e)s de se faire connaître. Certains ont entrepris une démarche d'écriture sérieuse et ont obtenu des prix convoités. Depuis septembre 2001, ce Prix porte le nom de Clément-Marchand, écrivain renommé de la Mauricie.



OBJECTIFS

Favoriser l'émergence et l'expression des talents littéraires en Mauricie et au Centre-du-Québec.

Témoigner de la créativité des gens d'ici.

À QUI S'ADRESSE LE CONCOURS

Le concours s'adresse à toute personne de 18 ans et plus, résidant en Mauricie ou au Centre-du-Québec, excluant les écrivains professionnels, les membres réguliers de la Société des écrivains de la Mauricie, les ancien(ne)s lauréat(e)s du concours littéraire, de même que quiconque ayant publié à compte d'auteur (avec ISBN). Les membres associés et les participants ayant précédemment obtenu une mention sont toutefois éligibles au concours à la condition de n'avoir jamais publié chez un éditeur reconnu ou à leur propre compte (avec ISBN).

PRIX ACCORDÉS

Attribué indifféremment en prose ou en poésie, le Prix Clément-Marchand est assorti d'une bourse de **1000\$** offerte par Culture Shawinigan. L'œuvre gagnante est également publiée dans la revue *Le Sabord*. Une autre bourse de **500\$** est décernée au récipiendaire de la mention du concours par la Librairie Poirier.

ENVOYEZ-NOUS

VOS TEXTES

PAR COURRIEL

SEULEMENT

AVANT LE

30 AVRIL 2019 :

semprixclémentmarchand

@gmail.com

RÈGLEMENTS

Chaque participant ne peut présenter qu'une seule œuvre au concours. Cette œuvre doit être inédite, rédigée en français et non illustrée.

En prose, l'œuvre soumise doit compter 2000 mots maximum. En poésie, l'œuvre soumise doit compter 12 pages maximum. Les textes doivent être paginés et comporter le titre en en-tête. Ils peuvent être envoyés par courriel uniquement, en format Word ou PDF.

Les textes soumis doivent être signés d'un pseudonyme seulement. L'envoi doit comprendre un fichier séparé contenant le titre de l'œuvre, le pseudonyme employé, l'identité de l'auteur(e), son âge et ses coordonnées (adresse complète, numéro de téléphone, courriel).

Le jury est constitué de professionnels de la littérature choisis par l'exécutif de la SEM. La décision du jury est finale et sans appel. Les textes doivent être envoyés au plus tard le **30 avril 2019**, la date d'envoi du courriel en faisant foi. Le fait de participer au concours implique l'adhésion pleine et entière aux présents règlements. Ainsi, toute personne ne respectant pas les conditions du concours s'en verra automatiquement exclue.

La remise des prix aura lieu le **27 mai 2019** à la Librairie Poirier.

Les règlements complets sont aussi disponibles sur :
<http://ecrivainsmauricie.quebec>

